

Province de Québec  
MRC du Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

**Avis aux personnes intéressées**

**AVIS PUBLIC**

**« Dérogation mineure »**

AVIS vous est par la présente donné par la soussignée, qu'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham sera tenue au Centre des loisirs, situé au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham, le :

**LUNDI 3 MARS 2025  
À 19 H 30**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Un revêtement extérieur en polycarbonate au lieu d'un revêtement autorisé (pierre, brique, panneaux de pierres agglomérées, béton décoratif, tôle émaillée prépeinte, enduit acrylique ou panneau architectural d'aluminium) selon l'article 107 du règlement de zonage 620-19.
- Un revêtement extérieur en polycarbonate situé en façade arrière au lieu de se trouver également sur la façade principale selon l'article 108 du règlement de zonage 620-19.

Ladite propriété est située au **253 rue de l'Énergie**, lot 5 397 620 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.



---

Julie Galarneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière